

Les composteurs mis à votre disposition au village ont été bien acceptés, continuez de venir mettre vos déchets alimentaires, épluchures etc ... C'est une quantité importante de compost qui sera profitable à la collectivité. Et gardez les gestes du Tri !!



Élagage et ligne téléphonique. Une de nos concitoyennes a été privée de téléphone, suite à une usure de ligne par des branches d'arbres ne lui appartenant pas. Pour les lignes de téléphone l'élagage est, depuis 1996, à la charge des propriétaires riverains. **Depuis cette date, les opérateurs de téléphonie ne sont plus soumis à la servitude d'élagage des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique et il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes de procéder à leurs frais aux travaux d'élagage, même si les lignes ne desservent pas leurs habitations.** Dans le contexte de la libéralisation du marché, cette abrogation visait à ne pas pénaliser les opérateurs concurrents de l'opérateur historique (Orange) auxquels il aurait été délicat d'étendre de telles servitudes administratives. **Donc tous les propriétaires doivent élaguer au droit des lignes.**



Par ailleurs, les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de la voirie routière permettent aux maires d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voie publique (Articles L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 161-24 du Code Rural).

Mais cette dernière disposition ne s'applique que le long des voies publiques (routes départementales, voies et chemins ruraux). Un changement de loi est en cours, mais actuellement c'est toujours celle ci qui prévaut.

Dates à retenir



Réunion publique annuelle pour vous présenter le bilan de cette année, mais aussi parler d'un sujet sensible : le cimetière . Réservez le vendredi **23 Octobre à 18h.**

L'association des **Amis d'Eyzahut** prévoit un Loto le dimanche 12 décembre.

Dates de **l'association des potes du four à pain** :
4 Octobre - fête des vendanges
5 Décembre - Téléthon

Activités hebdomadaires au village

Mercredi après midi dans la salle communale, le rendez vous s'est maintenu durant l'été et continue à la rentrée :

jeux, discussions, belote, etc ... qui se terminent par un verre amical, offert à tour de rôle par les participants.

C'est ouvert à tous ceux qui ont envie de passer un moment sympa pour jouer, papoter, etc ...

Autre activité : Le Yoga reprendra en Octobre. Info à suivre.

Page facebook : <https://www.facebook.com/eyzahut>
Page publique en libre accès pour des informations régulières.

SOMMAIRE

-Édito

- Informations municipales
 - Extraits des derniers conseils municipaux
 - Tourisme- État civil
 - Participation citoyenne
 - Informations cimetièrre
- Environnement / Citoyenneté
 - Dates à retenir
 - Retours sur cet été

EYZAHUT – Bulletin municipal Automne-2015

Après ce bel été chaud, c'est le temps de la reprise et le chemin des études pour les plus jeunes. Je profite de ce moment pour féliciter les nouvelles bacheliers : Anaé et Inès qui ont réussi brillamment leur Bac. Mesdemoiselles, bonne continuation dans vos études. Félicitation aussi à Lou, pour sa réussite au brevet.

Pour les plus petits, Louise et Marius font leur première rentrée. Louise à Poët Laval et Marius à l'école de Pont de Barret dans le RPI dont dépend Eyzahut.

Les jeunes du village se répartissent ainsi 3 lycéens, 4 collégiens, 7 primaires.

Pour ce qui concerne la vie de la commune, cet été, notre énergie a été focalisée sur le tourisme, c'est à dire la piscine, le camping et les festivités offertes à tous qui ont été très riches.

Vous avez peut-être vu passer notre nouveau véhicule, l'ancien devenait très ... ancien, et nous l'avons vendu.

Enfin, en octobre nous vous retrouverons lors de la réunion publique annuelle.

Fabienne Simian

Informations municipales – Travaux en cours

Eau potable :

La chaleur de cet été a eu des conséquences : le débit de toutes les sources était diminué de moitié et nous avons eu des contaminations bactériennes sur le réseau du haut. A chaque contamination, une javelisation a eu lieu, dans tous les réservoirs, conformément aux prescriptions de l'ARS en charge de la surveillance de nos réseaux. Cette javelisation a été renouvelée plusieurs fois.

L'installation de la désinfection de l'eau potable par les Ultra Violets sur ce réseau démarre en septembre. Ainsi nous n'aurons plus de souci de contaminations. C'est la dernière ligne droite pour ces travaux. La commune est maintenant propriétaire des terrains autour du réservoir. C'est normal, l'idéal serait qu'elle le soit pour toutes les installations sensibles.



Installation UV au gros Tru

Eaux usées : les 3 derniers bacs de la station d'épuration (step) vont être refaits, car comme les 2 précédents, ils sont bouchés. L'ensemble des drains et de la filtration sera ainsi remis à neuf. Ces travaux de la step étaient prévus et seront donc terminés cette année.

Extraits des derniers conseils municipaux de Juin, Août et Septembre 2015

• Approbation du Schéma d'assainissement des eaux usées et de celui des eaux pluviales : après l'avis favorable du commissaire enquêteur, les 2 schémas ont été approuvés.

Carte Communale : après avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve la carte communale.

•Projet de local technique : le conseil municipal choisit d'acheter le garage de Mme Rival pour implanter le local technique.

•Le CM a signé la motion de soutien à l'Association des Maires de France pour lutter contre la diminution des dotations et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires (baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017).

•L'avant projet sommaire de la rénovation de la mairie a été adopté par le conseil municipal. L'avant projet sommaire pour le local technique a été adopté aussi, et les demandes de subventions cantonales pour l'ensemble des travaux ont été validées.

•Un agenda d'accessibilité programmé est déposé en préfecture pour que l'ensemble des installations et établissements recevant du public de notre commune soient accessibles à toutes formes de handicap. Ces travaux sont conformes à la Loi sur le handicap de 2005 et nécessaires.

•Un règlement et un arrêté pour le cimetière ont été validés.

•Le Conseil municipal a choisi, après étude des réponses des habitants et des devis pour des horloges, de retirer l'éclairage public au Planas.

Ouverture de la mairie
au public :

Mardi et Vendredi
9H -12 h

04 75 90 16 35

mairie.eyzahut@orange.fr

Permanences des élus le
samedi matin de 10h à
12h :

3/10, 17/10, 31/10,
14/11, 28/11, 5/12

Tel du maire :

0782064342

Tel adjoint travaux :

0687018858

Prochains conseils

municipaux : 13/11/15
et 08/01/16

Tourisme, été 2015.

La fréquentation de la piscine a été très satisfaisante avec 5630 entrées. Le temps a été propice à une température très agréable de l'eau.

La nouvelle installation à base de chlore liquide pour le grand bassin a nécessité une mise au point dans les premiers jours, mais sur les 2 mois, nous avons apprécié les changements.

La fréquentation du camping : 1050 nuitées environ. On espérait plus.

Si ces installations touristiques ont pu être opérationnelles, c'est bien sûr grâce à Jean et Pierre, nos employés municipaux, que nous remercions pour l'entretien journalier des locaux durant cette période.

Depuis le 1er Août, Pierre et Josiane ont ouvert l'auberge qui a pris un nouveau nom : le resto grill du furet. Depuis septembre ils ouvrent le vendredi soir et le week end (midi et soir). Ils proposent des soirées à thème : le 9/10/15 « années 80 » - le 24/10/15 « années 60 ». Repas de groupe sur réservation. Tel 0475517639 ou 0665763511

État Civil

Mariage de Morgan Chanut (fils de Michèle Monin) et de Marjolaine, en présence de leurs 2 garçons le samedi 4 Juillet : bien sûr de nombreux villageois étaient présents pour participer à leur bonheur.

Notre commune accueille un nouveau né : Enzo Valla-Simonet, né le 10 Juillet à Montélimar : bienvenue à toi Enzo qui démarres ta vie dans notre petit village.

Participation citoyenne

Une réunion publique vous a été proposée le 23 juillet au sujet de la rénovation de la mairie. Une dizaine de personnes étaient présentes pour questionner le bureau d'études en charge du projet. L'avant projet sommaire, établi avec les élus et le personnel de la mairie a été présenté, chacun a pu exprimer ses remarques qui ont été prises en compte du mieux possible.



Cet été nous avons régulièrement dû ramener des chiens qui divaguaient, étant partis à l'insu de leurs maîtres. Petit rappel de la Loi : un chien doit rester sous la surveillance effective de son maître, et rester à portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, sans dépasser une distance de 100 mètres.

Dans le village, et proche des habitations, le chien doit être tenu en laisse, par respect des autres. Tout le monde n'apprécie pas nos toutous, même « gentils » ! Donc, gardez vos chiens dans vos habitations, merci pour tous.

Et pour finir la question animalière, nous demandons aux personnes qui ouvrent les parcs des chevaux de **penser à les refermer (!!)**, afin d'éviter de mettre les citoyens en situation de danger.

Urbanisme - Cimetière

Depuis le dernier bulletin, l'état des lieux du cimetière a été fait. Le cimetière compte deux types de tombes : des concessions et des tombes sans concession (ou en terrain commun), plus le colombarium dont six cases sur douze sont concédées.

Les concessions, au nombre de quinze, sont de trente ou cinquante ans et sont renouvelables à la demande des familles. Certaines tombes sans concession sont entretenues, les familles connues. La commune propose aux familles d'acquiescer une concession en faisant une demande écrite à la mairie.

Pour les tombes sans concession et non-entretenu, nous recherchons les familles et leur adresserons la même proposition d'acquisition de concession.

Les tombes en terrain commun pour lesquelles il n'y aura pas eu de demandes de concession pourront être reprises par la commune et servir à de nouvelles inhumations après que les restes mortuaires aient été exhumés et déposés dans un ossuaire. D'où l'obligation de construire un ossuaire qui pour l'heure n'existe pas.

Nous envisageons également de mettre en place un Jardin du Souvenir dans lequel les cendres des défunts incinérés pour lesquels il n'a pas été demandé de concession au colombarium, seront répandues.

La réunion publique du 23 Octobre permettra d'évoquer tout cela avec vous.

Nous souhaitons la bienvenue au village à la famille Laye qui s'est installée chemin Dupi, avec ses 2 enfants.

Info : la chasse est ouverte du 13 sept au 29 février

Rappel : emploi du Feu pour tous végétaux : ARRÊTÉ n° 2013-114-0007 de la préfecture de la Drôme .

Le présent arrêté s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, **le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.**

Une autorisation peut être prévue **en l'absence de** centre de collecte et/ou de déchetteries sur la commune ou sur la communauté de commune. **Nous avons une déchetterie à Poet laval, pour déposer les déchets verts .. donc l'usage du feu est interdit.** Nous rappelons que les **dépôts sauvages de déchets de toute nature sont interdits à la carrière.**

Retours sur les festivités proposées par la commune cet été

Cet été 2015 a été riche en animations au village. Merci à tous ceux qui ont contribué à cela. Toutes les festivités prévues par la commune ou les associations ont pu avoir lieu sauf peut-être pour la fête de la musique, à cause de la pluie.

Inauguration des travaux de la piscine, le samedi 4 Juillet avant l'ouverture au public. Vous étiez conviés à venir visiter les travaux, c'est à dire l'étanchéité du moyen et du petit bassin, avec de nouvelles margelles, ainsi que la salle des filtrations au sous sol. Cette visite a eu lieu en présence d'André Gilles notre conseiller départemental, les élus, les entreprises, les employés et des habitants. Mme Moulin Corinne autre conseillère départementale n'ayant pu se libérer est venue en cours d'été. Ils ont tous apprécié nos efforts et autour du verre de l'amitié partagé sur les berges à l'ombre, André Gilles a félicité les acteurs pour le travail accompli. Il faut rappeler que le conseil départemental a subventionné ces travaux à hauteur de 54 000 €.



Le 1er Aout, **la Compagnie de théâtre Mirandole** de la Bégude de Mazenc, spécialisée en technique de Commedia dell'arte, est venue jouer la pièce du Revizor, d'après Gogol dans la cour de la mairie. Le public, peu nombreux (et c'était fort dommage) a été ravi de la prestation. Les acteurs dynamiques, enthousiastes et comme la technique le veut, étaient toujours en interaction avec le public. Les femmes jouant le rôle d'hommes ou l'inverse, des changements de personnages rapides, bref, la pièce revisitée a été améliorée par des clins d'œil contemporains, mêlant aussi les chants polyphoniques.

Dimanche 2 Août, **apéritif convivial** offert aux habitants, résidents et touristes. Comme chaque année, vous êtes venus nombreux, et les campeurs ou touristes installés au village aussi. C'était l'occasion de revoir ceux qui ne viennent que l'été ou de revoir des anciens résidents. C'est toujours un moment sympathique très agréable.



Vendredi 14 Août, retour de la Cie Mirandole

en partenariat avec la mairie, sur la place de l'église, le cadre était superbe pour cette prestation théâtrale en extérieur. Ils ont présenté Molière toujours technique « commedia dell'arte » devant une centaine de spectateurs. Le public conquis par la mise en scène d'Alberto Nason, espère son retour l'an prochain.

Ce théâtre est fidèle au jeu initial que l'on pourrait qualifier de « tréteaux au village ».



Samedi 15 Août, la mairie et l'association Valsalva de Pont de Barret vous ont proposé la 2ème journée du **scrabble imaginaire**. Où l'on a pu jouer à L'ouscrapo ou lasagnograver des mots inventés, autrement dit : comment jouer au scrabble déjanté sans être bloqué par les mots. Ouscrapo de Bertrand Boulanger, typographie et lasagnogravure avec le Professeur Draw Draw... et improvisations dessinées et jouées tout au fil de la journée.

Exposition des artistes d'Eyzahut, lors des Journées Européennes du Patrimoine, 19 et 20 septembre.



Les 19 et 20 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la commission tourisme du village avait proposé aux artistes d'Eyzahut d'exposer dans l'église. Quinze amateurs et professionnels, ont répondu présents. Le vernissage le samedi matin a réuni une petite foule de villageois curieux. Denis Pelourson, 16ème artiste de l'édition, a également participé, rythmant cet instant au son de la trompe de chasse.

Tout le monde a ensuite pu découvrir l'expo où se côtoyaient peintres (huile, aquarelle ou sur soie), sculpteur, tourneur sur bois, mosaïste, dessinateur de BD ou céramistes. Une belle diversité de techniques et des talents multiples appréciés tout au long du week end (une centaine de visiteurs).

Merci aux participants Jean Anton, Hyacinthe Aubery, Maurice Baussane, Marianne Castelly, Marc Emeric, Marine Frémion, Dominique Gourabian, Jeannine Holz, Catherine Jimenez, Elisabeth Juge, Françoise Laverdure, Régine Martin-Borret, Rolf Nothiger, Pierrick Pailharet, Michel Pezzati ...



... et Jacques et Philippe pour le beau réaménagement de l'église le temps de ce week end !

